

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION D'ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Lylien HUBIN (VP Etudiant) ;

Absents, excusés : Sophie MOMEGE (Présidente du Club des entreprises de l'UCA) ;

Membres avec voix consultative : David ZUROWSKI, Directeur Général des Services (DGS) UCA ; Olivier MALCLES (Directeur de l'ENSAF) ;

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet) ;

LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 05 JANVIER 2026,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'instruction juridique commune BOFIP-GCP-24-0021 du 26 septembre 2024 ;

Vu la délibération n°2021-06-29-13 du conseil d'administration de l'UCA portant sur la procédure de recouvrement des créances ;

Vu la délibération n°2024-02-02-02 du conseil d'administration de l'UCA (article 2 §2.2)

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°2024-05-31-05 du 31 mai 2024 ;

PRESENTATION DU PROJET

Les créances listées sur l'état joint en annexe sont déclarées irrécouvrables pour les motifs suivants :

- 26 créances remontent à des exercices comptables antérieurs, de 2015 à 2020, et ne peuvent plus être recouvrées du fait de l'absence de titre exécutoire ou de prescription de l'action en recouvrement. Le montant cumulé de ces créances s'élève à 73 690.10€.

- 11 créances ont fait l'objet de diligences qui se sont avérées vaines pour les motifs suivants :

- 3 créances, d'un montant total de 1 997.95€, concernent des clients en procédure collective et pour lesquels les tribunaux de commerce ont prononcé la clôture des liquidations judiciaires suite à insuffisance d'actifs.
- 8 créances, d'un montant total de 3 710€, concernent d'anciens étudiants en situation de fragilité numérique pour lesquels, sur des crédits FSDIE, une aide financière remboursable a été octroyée en 2020 pendant la pandémie de COVID 19 (délibération à distance du conseil d'administration de l'UCA n°2020-04-17-01 du 17 avril 2020). Les diligences effectuées en amont de la phase de recouvrement forcé (demandes de renseignements et demandes FICOBA) sont restées vaines, aucune coordonnée postale et bancaire n'ayant pu être communiquée à l'agence comptable par les services interrogés.

Il est proposé d'admettre en non-valeurs ces créances pour un montant total de 79 398.05€. Ces pertes sur créances irrécouvrables seront enregistrées au débit du compte de charge 65400000.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver l'admission en non-valeurs des créances listées en annexe.

Membres en exercice : 12

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 7 janvier 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA
DELIB_DIRECTOIRE_20260105_05

REFERENCE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

N° Client / Missionnaire	Nom Client / Fournisseur	N° de facture/Pièce	Montant de facture	Reste à percevoir	Exercice Comptable	Date d'échéance de paiement	Dernière relance ou mise en demeure	Motif	Compte général	
I - Demandes d'admissions en non valeurs (montants inférieurs à 50€ - Délibération n°2021-06-29-13 portant sur la procédure de recouvrement des créances)										
	TOTAL I		0,00	0,00						
II - Demandes d'admissions en non valeurs pour des créances anciennes constatées par les universités fusionnées - impossibles à recouvrer du fait de l'absence de titre exécutoire, de pièces justificatives. Le recouvrement est prescrit.										
7728		300069309 300112409	780,00 600,00	1 380,00	2015	14/01/2016	03/06/2019	Créances anciennes dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Solde remboursement UFA	41110000
10287		300091531	296,00	296,00	2017	16/10/2017	03/03/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	DEG DU 17/18 rejet CB	51173000
9100		300020983	880,00	880,00	2017	20/04/2018		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41600000
12996		300107008	1 266,00	1 266,00	2018		03/03/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Etalement DU 18/19 non respecté	41110000
12982		300022215	266,00	266,00	2018	07/11/2018	03/03/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	DU 18/19	41110000
14334		200006069	150,00	150,00	2019	04/05/2019	15/10/2021	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
17107		300105027	162,00	162,00	2019		17/06/2020	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	DU également 19/20	41110000
8450		200008575 200008578	200,00 200,00	400,00	2019	19/07/2019	07/04/2022	Dossier clos par l'OPCO car factures transmises hors délai . Compte à clôturer.		41110000
14063		300080484	442,60	442,60	2019	22/08/2019	05/07/2021	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	STAPS FC 18/19 DU ERGO	41110000
15317		200012574	2 343,00	2 343,00	2019	31/10/2019	05/07/2021	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
15316		200012662	2 343,00	2 343,00	2019	01/11/2019	05/07/2021	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
15359		200012667	2 343,00	2 343,00	2019	01/11/2019	05/07/2021	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
1203		200013538 200014927	2 699,25 1 235,25	3 934,50	2019	13/11/2019 04/12/2019	18/01/2022	Dossier clos par le client car factures transmises hors délai. Compte à clôturer.		41110000
14663		200004738 200015561	229,50 191,50	421,00	2019	11/04/2019 15/12/2019	18/01/2022	Créances anciennes dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
16156		200013600	2 343,00	2 343,00	2019	14/11/2019	05/07/2021	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
6708		200015758	15 000,00	15 000,00	2019	19/12/2019	25/01/2021	Créance (subvention) ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	STAPS convention arbitrage 2019	41110000
767		200016644 200017632	2 317,50 352,50	2 670,00	2019	27/12/2019 09/01/2020	07/04/2022	Dossier clos par l'OPCO car factures transmises hors délai. Compte à clôturer.		41110000
16273		200017664	170,00	170,00	2019	09/01/2020	25/01/2021	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Réaffectation de l'étudiant.	41110000
10391		900000011	400,00	400,00	2020	30/01/2020		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	FC auxiliaire de bibliothèque	41110000
8758		900000013	130,00	130,00	2020	30/01/2020		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Prépa concours conservateur bibliothèque 17/18	41110000
7553		900000014	260,00	260,00	2020	30/01/2020		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Prépa concours conservateur bibliothèque 17/18	41110000

10395		900000014	600,00	600,00	2020	30/01/2020		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	FC auxiliaire de bibliothèque	41110000
10405		900000014	120,00	120,00	2020	30/01/2020		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Prépa concours conservateur bibliothèque 17/18	41110000
10406		900000014	260,00	260,00	2020	30/01/2020		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Prépa concours conservateur bibliothèque 17/18	41110000
13153		900000014	110,00	110,00	2020	30/01/2020		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Prépa concours adjoint bibliothèque	41110000
9071		300020969	35 000,00	35 000,00	2020	28/01/2020	18/01/2022	Plusieurs relances infructueuses accompagnées du titre de recette effectuées depuis juillet 2021. Mise en demeure le 18/01/2022 restée sans réponse. Proposition de poursuite par commandement de payer à Parquet à l'ambassade du Burkina Faso restée sans suite (coup d'Etat et mutinerie en janvier puis en septembre 2022). Compte à clôturer.	Contrat de recherche DRV-VALO 2017-014	41600000
	TOTAL II		73 690,10	73 690,10						
III - Demandes d'admissions en non valeurs pour diligences vaines ou impossibles (article R 276-2 du livre des procédures fiscales)										
6492		300097760	801,20	549,52	2017	20/12/2017		Recouvrement par voie de commissaire de justice partiellement infructueux. Société radiée suite à décision du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand publiée le 28/10/2025	Ventes de publication	41110000
11832		300021002 300021004	288,60 305,25	593,85	2018	17/05/2019 15/11/2019		Déclaration de créances transmise au liquidateur le 13/09/2022. Jugement de clôture de la liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce de Cusset le 28/11/2023.	LP informatique 18/19 BRUCHET	41600000
15411		300118608 300118609	628,64 344,99	854,58	2020	31/12/2020 20/01/2021		Jugement du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand prononçant la liquidation judiciaire le 27/05/2024. Relevé de forclusion de créances transmis au greffe le 15/10/2024.	Mise à disposition de bureaux du 01/03/2020 au 31/05/2020.	41600000
5031031		4500096647	450,00	450,00	2020		17/05/2024	Demande de renseignement et demandes FICOBA infructueuses. Client introuvable.	Aide forfaitaire COVID non remboursée.	40999999
5031069		4500096659	450,00	450,00	2020		12/03/2024	Demande de renseignement et demandes FICOBA infructueuses. Client introuvable.	Aide forfaitaire COVID non remboursée.	40999999
5031116		4500096943	450,00	450,00	2020		17/05/2024	Demande de renseignement et demandes FICOBA infructueuses. Client introuvable.	Aide forfaitaire COVID non remboursée.	40999999
5031117		4500096945	450,00	450,00	2020		12/03/2024	Demande de renseignement et demandes FICOBA infructueuses. Client introuvable.	Aide forfaitaire COVID non remboursée.	40999999
5031189		4500097208	560,00	560,00	2020		12/03/2024	Demande de renseignement et demandes FICOBA infructueuses. Client introuvable.	Aide forfaitaire COVID non remboursée.	40999999
5031732		4500101712	450,00	450,00	2020		12/03/2024	Demande de renseignement et demandes FICOBA infructueuses. Client introuvable.	Aide forfaitaire COVID non remboursée.	40999999
5031353		4500098232	450,00	450,00	2020		12/03/2024	Demande de renseignement et demandes FICOBA infructueuses. Client introuvable.	Aide forfaitaire COVID non remboursée.	40999999
5022666		4500098229	450,00	450,00	2020		14/05/2024	Demande de renseignement et demandes FICOBA infructueuses. Client introuvable.	Aide forfaitaire COVID non remboursée.	40999999
	TOTAL III		5707,95	5707,95						
	TOTAL DES CRÉANCES IRRECOUVRABLES (I + II + III)		79 398,05	79 398,05						